
DÉCISION

N°2018-06-31

Présents :

Le Président : M. François de MAZIÈRES

Les Vice-présidents :

M. Claude JAMATI, Mme Anne PELLETIER - LE BARBIER, M. Luc WATTELLE, M. Jacques BELLIER, M. Olivier DELAPORTE, M. Philippe BRILLAULT, Mme Caroline DOUCERAIN, M. Marc TOURELLE, M. Jean-François PEUMERY, M. Bernard DEBAIN, M. Pascal THEVENOT.

Les autres membres du Bureau :

M. Arnaud HOURDIN,
M. Patrick CHARLES.

Sont excusés :

Les Vice-présidents :

M. Philippe BENASSAYA,
M. Jean-Marc LE RUDULIER, représenté par Mme Juliette ESPINOS,
M. Richard RIVAUD, représenté par M. Alain SANSON,
M. Olivier LEBRUN, représenté par Mme Jane-Marie HERMANN.

Les autres membres du Bureau :

M. Patrice PANNETIER.

Nombre de membres du Bureau : 19
Nombre de membres présents : 14

OBJET : Avenant n°7 au marché n°812 330 relatif à la collecte des ordures ménagères et déchets assimilés, de traitement des déchets végétaux et encombrants sur l'ensemble du territoire de Versailles Grand Parc ; Lot 4 : Compostage des déchets végétaux. Fermeture de la déchèterie du Chesnay.

Le Bureau, légalement réuni le 21 juin 2018 sous la présidence de M. François de MAZIÈRES,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 5211-10 ;

Vu le décret n°2006-975 du 1^{er} août 2006 portant Code des marchés publics modifié et notamment son article 20 relatif aux avenants ;

Vu le marché n°812 330 relatif à la collecte des ordures ménagères et déchets assimilés, de traitement des déchets végétaux et encombrants sur l'ensemble du territoire de Versailles Grand Parc ; Lot 4 : Compostage des déchets végétaux.

Vu la délibération n°2017-12-17, du Conseil communautaire du 5 décembre 2017, portant délégation de compétences au Bureau et au Président ;

La Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc a conclu avec le groupement « NICOLLIN / SEPUR / BIO YVELINES SERVICES » un marché de collecte des ordures ménagères et déchets assimilés, traitement des déchets végétaux et encombrants sur l'ensemble du territoire de la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc – Lot n°4 : « Compostage des déchets végétaux », notifié le 9 octobre 2012 et effectif au 1^{er} janvier 2013 qui inclut par voie d'avenant le 6 décembre 2013 la commune du Chesnay.

La ville du Chesnay a informé la Communauté d'agglomération, par courrier en date du 18 mai 2018, de la fermeture définitive de la déchèterie située dans l'un des bâtiments du Centre Technique Municipal (CTM).

Dans ce cadre, les prestations de compostage des déchets végétaux issus de la déchèterie du Chesnay, gérée par BIO YVELINES SERVICES, prendront fin à compter du 1^{er} Juillet 2018.

Le marché étant à bons de commande sans fourchette de prix minimum et maximum, cette suppression de prestations n'a pas d'incidence sur la forme du marché. Néanmoins, elle entraîne une moins-value du prix forfaitaire estimatif de la tranche ferme estimé à 12 950.00€ HT.

Par conséquent, la décision suivante est soumise à l'approbation du Bureau communautaire.

DÉCIDE :

- 1) *d'adopter les termes de l'avenant n°7, au marché n°812 330, relatif à la fermeture de la déchèterie du Chesnay et en conséquence la suppression des prestations qui lui sont liées à compter du 1^{er} juillet 2018 ;*
- 2) *d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer le dit avenant ainsi que tous les documents s'y afférant ;*
- 3) *que Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision ;*
- 4) *qu'une ampliation de la présente décision sera transmise à :*
 - ✓ *Monsieur le Préfet des Yvelines,*
 - ✓ *Monsieur le Comptable de la Trésorerie Municipale de Versailles.*

M. le Président soumet la décision au vote des membres du Bureau.

Nombre de présents : 14

Nombre de suffrages exprimés : 14

Le projet de décision mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Fait à Versailles en deux exemplaires originaux,
Le 21 juin 2018.

Certifié exécutoire comme tenu de la transmission en Préfecture le : 25/06/2018 de l'affichage le : 26/06/2018 retiré de l'affichage le : 25/07/2018
--



Pour le Président et par délégation,

Olivier BERTHELOT
Directeur Général des Services

La présente décision est susceptible d'être déférée devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Résumé de l'acte

078-247800584-20180621-20180631ENV-AU

Numéro de l'acte : 20180631ENV
Date de décision : jeudi 21 juin 2018
Nature de l'acte : AU
Objet : Décision n°2018-06-31 portant sur l'avenant n°7 au marché n°812 330 relatif à la collecte des ordures ménagères et déchets assimilés, de traitement des déchets végétaux et encombrants sur l'ensemble du territoire de Versailles Grand Parc ; Lot 4 : Compostage des déchets végétaux. Fermeture de la déchèterie du Chesnay.

Classification : 8.8 - Environnement
Rédacteur : Christelle BOURGEOIS
AR reçu le : 25/06/2018
Numéro AR : 078-247800584-20180621-20180631ENV-AU
Document principal : 2018 06 31 Avenant n°7 au marché 812 330 fermeture déchèterie Chesnay.pdf

Historique :

25/06/18 16:50	En cours de création	
25/06/18 16:52	En préparation	Christelle BOURGEOIS
25/06/18 16:52	Reçu	Christelle BOURGEOIS
25/06/18 16:52	En cours de transmission	
25/06/18 16:53	Transmis en Préfecture	
25/06/18 17:01	Accusé de réception reçu	

